

DOCUMENT N° 54

Résolution sur la situation en République centrafricaine

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

CONSIDÉRANT que la République centrafricaine a connu trois mutineries depuis avril 1996,

CONSIDÉRANT que ces mutineries ont fortement désorganisé la vie politique, économique et sociale du pays,

PRÉOCCUPÉE par la persistance de l'instabilité et de l'insécurité, malgré les diverses tentatives de règlement,

AYANT À L'ESPRIT la souffrance de la population civile prise en otage,

CONSCIENTE du rôle joué par le Comité international de suivi et la Mission internationale de suivi des Accords de Bangui,

TENANT COMPTE des aspirations profondes du peuple centrafricain à la paix, à la justice et au développement,

CONDAMNE avec la plus grande fermeté tout recours à la violence, toute prise de pouvoir par la force,

EXPRIME sa solidarité à l'endroit du peuple centrafricain tout entier et en particulier à l'Assemblée nationale centrafricaine,

APPORTE son soutien total au Comité international et à la Mission internationale de suivi des Accords de Bangui dans ses efforts visant le rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine et notamment à Bangui,

LANCE un appel solennel à la communauté internationale pour que soient créées toutes les conditions nécessaires au maintien de la paix en Centrafrique.